

LES CONTRE-INDICATIONS

Le drainage lymphatique est strictement interdit dans les cas suivants :

- Si vous souffrez d'insuffisance cardiaque aiguë ou sévère.
- Si vous souffrez d'infections aiguës.
- En cas de thrombose veineuse profonde ou phlébite.
- Si vous avez un cancer actif ou métastatique.
- En présence d'une fièvre inexpliquée ou d'une maladie aiguë.
- Si vous souffrez d'œdèmes pulmonaires.
- En cas d'insuffisance rénale ou de cirrhose.
- Si vous souffrez d'hyperthyroïdie.
- Si vous êtes atteint de diabète.

Le drainage lymphatique est fortement déconseillé dans les cas suivants :

- Pendant les menstruations.
- Si vous êtes enceinte. Durant les trois premiers mois, le soin est strictement interdit. Après ce délai, il peut être réalisé mais avec une extrême prudence.
- En cas d'hypotension (pression artérielle basse)
- Si vous souffrez d'asthme.
- Juste après avoir mangé.
- En cas de fatigue extrême ou de malaise.